

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAIGNAC
SEANCE DU 1^{er} Juin 2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le Premier Juin à Dix-Huit Heures et Trente Minutes, le Conseil Municipal de Daignac, dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes sous la Présidence de Monsieur Michel MASSIAS, Maire de Daignac.

Nombre de conseillers en exercices: 11

Nombre de présents: 8

Nombre de procuration: 0

Date convocation Conseil Municipal: 27/05/2021

Liste des présents:

Aude BIRBA, Emmanuel BOURREZ, Romuald CHAGNEAU, Vincent GRAFTE, Michel MASSIAS, Christian SIUTAT, Michel ZANARDO, Laëtitia LUBIATO.

Liste des absents et des procurations:

Corinne PAQUES, excusée

Frédéric PICQ, excusé

Barbara COLIN, excusée

Secrétaire de séance: Aude BIRBA

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11.05.2021

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal de la séance du 11.05.2021

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal établi suite à la séance du Conseil Municipal du 11.05.2021.

2. Redevance Orange :

Monsieur le Maire explique que cette redevance peut être demandée auprès de l'entreprise Orange en ce qui concerne le câblage qui passe sur la commune de Daignac.

Elle est annuelle et se décline comme telle :

Millé-sime	Com-mune	TOTAL Artères aériennes (km)	Con-duitte multiple (km)	Câble en-terré (km)	TOTAL Artères en sous-sol (km)	Borne (m ²)	Cabine (m ²)	Armoire (m ²)	TOTAL Em-prise au sol (m ²)
2017	Mai-rie de Dai-gnac	4,067	1,519	0,000	1,519	0,00	0,00	0,50	0,50
2018	Mai-rie de Dai-gnac	4,067	1,519	0,000	1,519	0,00	0,00	0,50	0,50

2019	Mairie de Daignac	4,067	1,519	0,000	1,519	0,00	0,00	0,50	0,50
2020	Mairie de Daignac	4,067	1,519	0,000	1,519	0,00	0,00	0,50	0,50
2021	Mairie de Daignac	4,067	1,519	0,000	1,519	0,00	0,00	0,50	0,50

Les tarifs de base sont les suivants :

40 € le km d'artères aériennes
30 € le km d'artères souterraines
20 € le m² d'emprise au sol

à multiplier par le coefficient d'actualisation 1,26845 pour l'année 2017
à multiplier par le coefficient d'actualisation 1,30942 pour l'année 2018
à multiplier par le coefficient d'actualisation 1,35756 pour l'année 2019
à multiplier par le coefficient d'actualisation 1,38853 pour l'année 2020
à multiplier par le coefficient d'actualisation 1,37633 pour l'année 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander cette redevance auprès d'Orange pour le câblage passé sur Daignac et ce depuis l'année 2017.

Questions diverses :

- Réfection du logement : Mr Chagneau indique que les travaux sont presque finis.
L'annonce va être mise en ligne. Le logement sera loué à compter du 1^{er} août 2021. (loyer 800.00/mois hors charges)
Tous les dossiers seront étudiés.
- Responsables des associations communales : une rencontre va être organisée à la salle des fêtes. Les présidents des associations seront conviés le 2/07/2021 à 18h30 à la salle des fêtes de Daignac pour échanger avec les élus sur d'éventuelles festivités futures ou manifestations. Une invitation leur sera envoyée. Un comité des fêtes pourrait aussi voir le jour. Certains administrés sont demandeurs, ils seront reçus par les élus pour en discuter.
- Marché communal : Les élus proposent de réfléchir à un éventuel nouveau concept. Mr Chagneau propose un marché en soirée. De nouvelles personnes pourraient être intégrées à l'organisation du marché. Une réunion est prévue sur invitation spécialement sur ce sujet le 08/06/2021 à 18h30 à la salle des fêtes.
- Conseil Municipal de Jeunes Daignacais : Monsieur le Maire propose cette idée aux élus. Il est convenu de contacter des collectivités qui le font déjà afin de voir si cela est possible à Daignac. Les jeunes élus devraient avoir entre 12 et 15 ans (collégiens)
- Elections 20 et 27/06/2021 : Vu la situation sanitaire, la salle des fêtes sera le lieu de vote pour les élections départementales et régionales. La salle sera aménagée.
- Conseillers départementaux : Mr Breillat et Mme Poivert, tous 2 candidats aux élections départementales de juin seront présents samedi 5 juin au marché de Daignac. Ce sera aussi l'occasion

de visiter le logement communal. En effet, ils nous ont permis d'obtenir une subvention pour la réfection de ce bien.

- CALI : Le rachat de l'aérodrome des Artigues de Lussac est en cours.
- Atribus : Une personne de la CALI va venir étudier la faisabilité.
- Tonte : L'épareuse sera passée vers mi-juin.
- PLUI : Il sera actif vers 2025. De nombreuses réunions sont prévues pour sa mise en œuvre.
- PPRMT : Une réunion de médiation est prévue avec le sous-préfet.
- Groupama : un comparatif des prix et garanties sera fait avec la SMACL, notre assurance actuelle.
- Vérification annuelle – sécurité incendie – extincteurs : un choix sera fait entre les prestataires.
Ce dossier sera suivi par Mr Grafte et Mr Chagneau.
- Peyrefus : Un lampadaire doit être mis en place et éventuellement un miroir pour plus de sécurité.
- SDIS : L'adjudant de Branne propose d'intervenir sur la commune et de montrer les gestes de premier secours à un groupe de 12 personnes : élus, agents, et présidents des associations communales.
- Arrêté préfectoral concernant Daignac : l'arrêté préfectoral du 26 mai 2021 autorise les agents du Syndicat Mixte du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique à pénétrer dans les propriétés privées (à l'exception des habitations) pour réaliser des inventaires naturalistes jusqu'au 31 décembre 2021, sur l'ensemble des communes de Gironde.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Les Membres Présents,

Le Secrétaire,

Le Maire,

Michel Massias,

le 4/06/2022

